



FEDERATION FRANCAISE de PARACHUTISME

CONSEIL TECHNIQUE PERMANENT

CIRCULAIRE "SECURITE" N° 2

Jean COUPE

V.Réf. :

N.Réf. : 88/2444

DATE 31 Mars 1988

OBJET SAUTS OA avec voileure du type Aile

MATERIELS OU TECHNIQUES CONCERNES : **CAMPUS**

TEXTE

La Société PARACHUTES DE FRANCE commercialise des équipements CAMPUS qui sont livrés avec SOA sur lesquels est mentionné : "NE JAMAIS ATTACHER LA SOA AVEC L'EXTRACTEUR POUR LES SAUTS EN AILE".

Lors de la réunion : CTP - Société PARACHUTES DE FRANCE tenue le 23.09.87, l'industriel a été informé des résultats de l'évaluation fédérale réalisée avec voileure du type Aile pliée en fourreau et liaison SOA - extracteur par drisse à casser. Le principe de la liaison SOA - extracteur par un brin simple de tresse coton 35 DAN a été retenu et les SOA Parachutes de France ont été rallongées pour permettre cette liaison.

DECISION FEDERALE

Appliquer les directives fédérales transmises dans la note du 25.09.87 relative aux sauts OA avec voileure du type Aile.

Christian BERNACHOT
Directeur Technique National

DATE D'APPLICATION : Dès réception de la présente note de sécurité.

DIFFUSION : Tous les Directeurs Techniques avec affichage dans les Centres Ecoles de Parachutisme.

Président FFP - DTN - Membres du C.T.P. - Mr TOURNIER.
Société PARACHUTES DE FRANCE.